

RÔLE DE L'INFIRMIER LIBÉRAL DANS LE RÉSEAU DE NÉPHROLOGIE TIRCEL : TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RÉNALE CHRONIQUE EN RÉGION RHÔNE-ALPES

**Présentation AFIDTN
Dijon 07/06/2013**

Particularités de l'exercice libéral infirmier

L'infirmier libéral exerce son métier en secteur ambulatoire par choix, après parfois plusieurs années de service hospitalier. Cette expérience hospitalière est obligatoire et l'installation en libéral correspond à de nouvelles aspirations telles que l'autonomie, la rigueur, l'indépendance, l'émulation à vivre dans un contexte d'offre de soins différent.

Il existe différents mode d'association en cabinet, ce qui permet d'avoir une organisation plus attractive et complémentaire avec des collègues, notamment par rapport à la vie privée, car il est facile de se laisser déborder par son activité. Les associations sont de type SCM, SCP, collaboration...

L'infirmier libéral exerce sur prescription médicale au regard des Organismes d'Assurance Maladie. Le rôle propre de l'infirmier et le lien social constitutifs d'un acte de soin sont peu reconnus et mal valorisés ; ils restent souvent une activité « bénévole » bien que chronophage. Ce rôle propre n'est pas uniquement subordonné à la prescription, il est complémentaire d'une prise en charge globale du patient. Mieux développé dans les IFSI depuis la réforme du programme d'enseignement et mentionné dans l'article R.4311-1 du décret du 29 juillet 2004 concernant la fonction infirmière dans la prévention, le dépistage, l'éducation, et la formation des patients, on peut espérer que sa perception évolue dans les prochaines années.

Déjà, la « démarche de soins infirmiers » (DSI) permet de justifier la réalisation de certains actes relevant du rôle propre de l'infirmier. Par exemple, des soins comme la relation d'aide prescrite par un médecin psychiatre ou une prise de tension artérielle prescrite par un médecin généraliste sont désormais acceptés par les assurances maladie du moment qu'ils sont justifiés.

Jean-Pierre DESMARIS, Infirmier en exercice libéral, AEU Promotion de la Santé,
Sophie FAVÉ, coordinatrice du Réseau TIRCEL, Docteur en Santé Publique



D'autre part, l'émergence des parcours de santé pourrait faire évoluer la profession vers un nouveau statut d'infirmier clinicien, en charge d'assurer la continuité et la cohérence des prises en charges médico-sociales en lien avec le médecin référent et l'ensemble des institutions prestataires de soins pour un même patient.

Le réseau TIRCEL

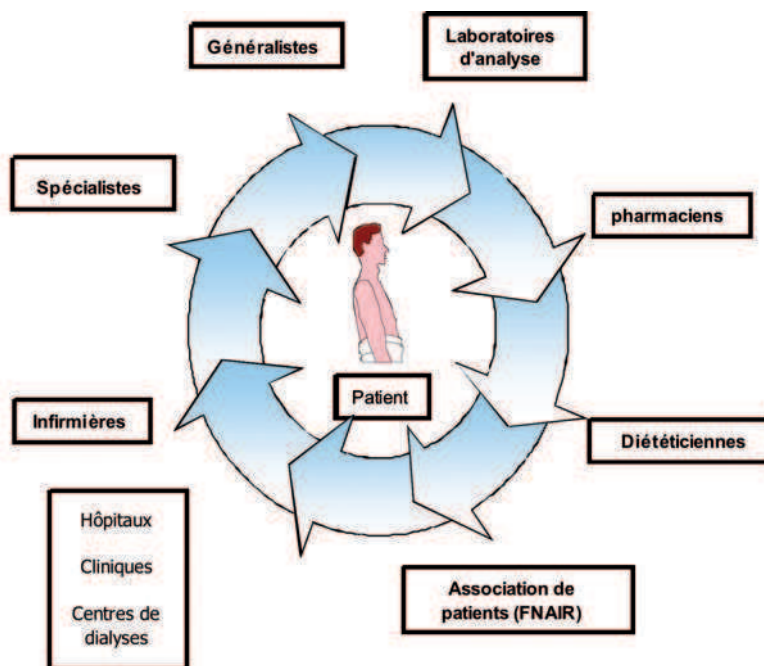
Le réseau TIRCEL, dont le fondateur et président est le Professeur Maurice Laville, place le patient atteint de maladie rénale chronique, depuis le diagnostic jusqu'au traitement de suppléance au centre d'une stratégie de prise en charge constituée de prestations pluriprofessionnelles, libéraux et hospitaliers, formés à la néphrologie.

Le réseau compte aujourd'hui 1350 patients et 550 professionnels adhérents. Chaque professionnel s'engage à suivre des formations pluridisciplinaires ou études de cas organisées par le réseau, au moins une fois par an.

Plusieurs établissements de soins, centres de dialyse, associations de patients participent au réseau TIRCEL dont le financement est assuré par l'Agence Régionale de Santé du Rhône-Alpes.

Le réseau dispose d'un dossier médical partagé électronique où l'infirmier a sa fiche-métier notée « éducation thérapeutique » comprenant une partie pour la saisie des constantes et une partie pour la démarche infirmière avec définition d'objectifs et évaluations avec le patient.

Le réseau TIRCEL : Traitement de l'Insuffisance Rénale Chronique en Rhône Alpes



Un encart spécifique est prévu pour les patients participant au programme d'éducation thérapeutique. Enfin, chacun peut consulter les fiches saisies par d'autres professionnels comme les médecins, le biologiste, le pharmacien, le diététicien pour un patient donné.

Un planning de soins « théorique » est automatiquement généré en fonction la clairance de la créatinine, avec une régularité de suivi établie selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé (Parcours de Soins, Maladie Rénale Chronique, HAS, Février 2013). Il sert de base à la constitution plus personnalisée de la prise en charge tant pour les professionnels que pour chaque patient, il s'agit d'un parcours de santé « négocié ». Le patient peut ainsi se référer aux consultations et analyses biologiques nécessaires au suivi de sa maladie rénale, en privilégiant les soins ambulatoires et planifiant le recours aux établissements hospitaliers. En cas de suivi aléatoire ou non renseigné sur le dossier médical partagé, la coordination renvoie le planning au patient avec copie au médecin référent puis un infirmier effectue un coaching téléphonique.

Le réseau met à disposition des patients une équipe de coordination disponible tous les jours ouvrés. Des entretiens individuels ou des réunions collectives, en centre de santé ou en établissement de soins, adaptées à chaque stade de la maladie rénale chronique sont proposés dans différentes villes du Rhône-Alpes, sans toutefois couvrir de façon exhaustive l'ensemble de la région. Les patients au stade 3 peuvent aussi bénéficier d'un programme d'éducation thérapeutique spécifique. L'infirmier libéral est intégré à l'équipe de coordination, anime les réunions, participe au programme d'éducation thérapeutique et réalise les consultations infirmières à domicile.

L'ensemble des prestations du réseau TIRCEL est pris en charge financièrement pour le patient. Tous les actes dans la nomenclature de la Sécurité Sociale relèvent de l'Assurance Maladie (médecin, biologie, imagerie, médicaments remboursables) et certains actes sont pris en charge directement par le réseau auprès du prestataire de soins (consultations diététiques et infirmières en secteur libéral réalisées en cabinet ou à domicile, actes de biologie hors nomenclature). Les déplacements et les médicaments non remboursables restent à la charge du patient...

La consultation infirmière TIRCEL

L'infirmier propose un soin intégré à la démarche thérapeutique et éducative auprès du patient à domicile. Cet acte est valorisé 60€, frais de déplacement et de

transmission dans le dossier médical partagé inclus. Cette consultation planifiée dure une heure maximum, un patient n'est suivi que par un seul infirmier libéral y compris lorsque celui-ci exerce en cabinet avec plusieurs collègues.

Inscrit sur le planning théorique de suivi mais laissé au libre-choix selon les priorités et besoins, une liste d'infirmiers adhérents au réseau est proposée à chaque patient lors de son adhésion ou lors d'une orientation spécifique. Le premier contact est parfois difficile à amorcer compte tenu de l'image de l'infirmier exécuteur de soins techniques. Durant la consultation, l'infirmier relève les constantes comme la tension artérielle, le poids, éventuellement la bandelette urinaire, aborde les thèmes propres à la maladie rénale : les mesures hygiéno-diététiques comme la consommation en sel ou en aliments riches en potassium, avec orientation possible vers la diététicienne, l'auto surveillance tensionnelle, la compréhension et l'observance du traitement conservateur... L'infirmier identifie les besoins, parfois différents de ceux exprimés par le patient, réalise une évaluation globale de l'état de santé et du retentissement de la maladie sur la qualité de vie. Les vaccinations sont également abordées et justifient parfois une future visite de l'infirmier au domicile du patient.

La répétitivité de ce lien relationnel favorise la compréhension du patient concernant sa maladie et permet bien souvent de dédramatiser, d'anticiper et de gérer les complications avec la connaissance d'auto-soins et le repérage de signaux d'alerte. Cette démarche est un facteur important de motivation pour le patient. Une évaluation spécifique sur l'impact de la consultation infirmière est difficile, cependant les patients qui font appel à un infirmier libéral en complément du suivi médical hospitalier poursuivent généralement ce lien.

Education thérapeutique

Le programme d'éducation thérapeutique à destination des patients au stade 3 de la maladie rénale a été élaboré par une équipe constituée de professionnels libéraux (dont IDE) et hospitaliers, médicaux et paramédicaux, ainsi qu'un représentant d'une association de patients. Les diagnostics éducatifs sont effectués par des paramédicaux, infirmiers et diététiciennes hospitaliers et libéraux. Ce sont ces mêmes professionnels qui effectuent les bilans de synthèse. Les ateliers sont animés en binôme par les professionnels de santé ayant participé à la création du programme (médecin, biologistes, pharmacien, diététiciens, infirmiers, animateur sportif). Il existe une motivation importante des professionnels de santé à participer à ce programme, d'ailleurs plus de la moitié des professionnels avaient déjà une formation complémentaire à l'éducation thérapeutique ou à l'éducation à la santé (D.U., A.E.U.). Enfin, les échanges entre profession-

nels sur les pratiques hospitalières et ambulatoires en co-animation des ateliers sont particulièrement bien accueillis par les patients.

Coaching téléphonique

Depuis 2012, un coaching téléphonique est effectué auprès des patients dont le suivi est aléatoire, repéré par l'absence de saisie médicale ou biologique dans le dossier de soin.

Sur proposition du Comité de Pilotage et après validation en Assemblée Générale, des vacations de coaching téléphonique ont été mises en place et sont assurées par un infirmier libéral. Cette première expérience donne des résultats intéressants et incite à poursuivre cette mission en affinant l'évaluation. Ainsi en 2012, la relance de 295 patients sans biologie et sans consultation depuis 2 ans a permis pour 23.4% une mise à jour des coordonnées.

Conclusion

L'organisation du suivi pluridisciplinaire des patients atteints de maladie rénale chronique dans le cadre du réseau TIRCEL permet d'explorer toutes les facettes de l'exercice infirmier libéral, en connexion avec une équipe de coordination facilitant les liens Ville/Hôpital.

Le recours à la consultation infirmière reste cependant à promouvoir pour la majorité des patients qui perçoivent parfois l'infirmier comme un exécutant de soins techniques, sur prescription médicale.

L'infirmier a une place de plus en plus reconnue dans la prise en charge pluridisciplinaire et médico-sociale des patients, il doit cependant développer et affirmer de nouvelles compétences particulièrement pour les patients atteints de maladie chronique dont la préservation de la qualité de vie nécessite une relation soignante au long court. La démarche de coordination telle que proposée par le réseau TIRCEL intègre l'ensemble des acteurs sanitaires auxquels il convient d'ajouter de plus en plus les acteurs sociaux. L'infirmier libéral connaît bien la réalité du domicile des patients et semble bien positionné dans cette démarche de coordination. A quand la spécificité d'infirmiers cliniciens spécifique des parcours de santé ?

Alors que l'Union Européenne peine encore à trouver un consensus relatif à la qualification LMD des infirmiers, pourrions-nous au moins adapter au concept de pluridisciplinarité la devise de l'Union Européenne sur l'enrichissement de différentes cultures, traditions et langues (professionnelles cela va de soi) : L'union dans la diversité.